

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 1<sup>ER</sup> Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Saint Germain Les Belles

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 21 Février 2022.

○ **Présents** :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents** :

- Madame Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Monsieur Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Alain MARTHON.

○ **Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline LHOMME-LEOMENT.

---

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-006 CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Marc DITLECADET, Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du Service Public d'Assainissement non Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20220301-2022-006-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2022  
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Après s'être assuré que Monsieur Le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**1° STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**2° STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**3 ° STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion du « SPANC » pour l'exercice 2021 dressé par Monsieur Le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 1<sup>ER</sup> MARS 2022**

**Le Président : Marc DITLECADET**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	20
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

